





● ÉVAL TIERS : LES OBJECTIFS

- ✓ ÉVAL©_{TIERS} est un logiciel en mode Saas dont l'objet est de manager de façon simple et fiable l'information qui résulte de votre obligation d'évaluation des tiers (fournisseurs, prestataires, clients et autres partenaires tiers) prévus par l'article 17-II-4 de la loi n° 2016-1 691 (loi SAPIN 2) et les recommandations de l'AFA.
- ✔ L'évaluation du tiers s'opère par ses réponses à un questionnaire qui lui est adressé en ligne.
- ✓ Le logiciel répond à trois objectifs :
 - faciliter et documenter la prise de décision de validation ou de rejet du tiers par les opérationnels ;
 - centraliser dans un seul espace l'ensemble des informations permettant l'évaluation du tiers :
 - formaliser la chaîne des décisions ayant conduit à sa validation ou son rejet.



LE MANAGEMENT DE L'INFORMATION ET DE LA DÉCISION

- ✓ ÉVAL©TIERS centralise toute l'information relative à l'évaluation des tiers : ses réponses, ses pièces justificatives, les échanges de mails entre les différentes parties et les décisions de valider ou de rejeter un tiers. L'historique des actions qui ont conduit à la décision est donc conservé.
- ✓ Le responsable de la conformité dispose d'un tableau de bord sur toutes les évaluations en cours dans l'entreprise et d'un espace où des évaluations externes de tiers peuvent être chargées.
- ✓ En cas de désaccord entre l'évaluateur et le responsable de la conformité sur la validation d'un tiers, une fonction permet de faire arbitrer la décision par l'instance dirigeante.
- ✓ Les informations relatives à l'évaluation du tiers sont exportables sur PDF.
- ✓ Une alerte est générée lorsque l'évaluation doit être à nouveau réalisée selon un calendrier pré défini.

FACILITER LES RÉPONSES DU TIERS

- ✓ Les questionnaires sont adaptés à sa situation juridique : personne morale ou personne physique.
- ✓ Le questionnaire est proposé en français et en anglais. Des bulles d'aide apportent des explications.
- ✓ Des liens permettent au tiers de vérifier les informations données (exemple : consultation de l'index Transparency International), des photos de documents demandés permettent au tiers de vérifier la conformité des documents à joindre.
- ✓ Le tiers a la faculté d'adresser en interne des blocs du questionnaire selon leur nature (juridique, financier, gouvernance) afin de faciliter le recueil d'informations.

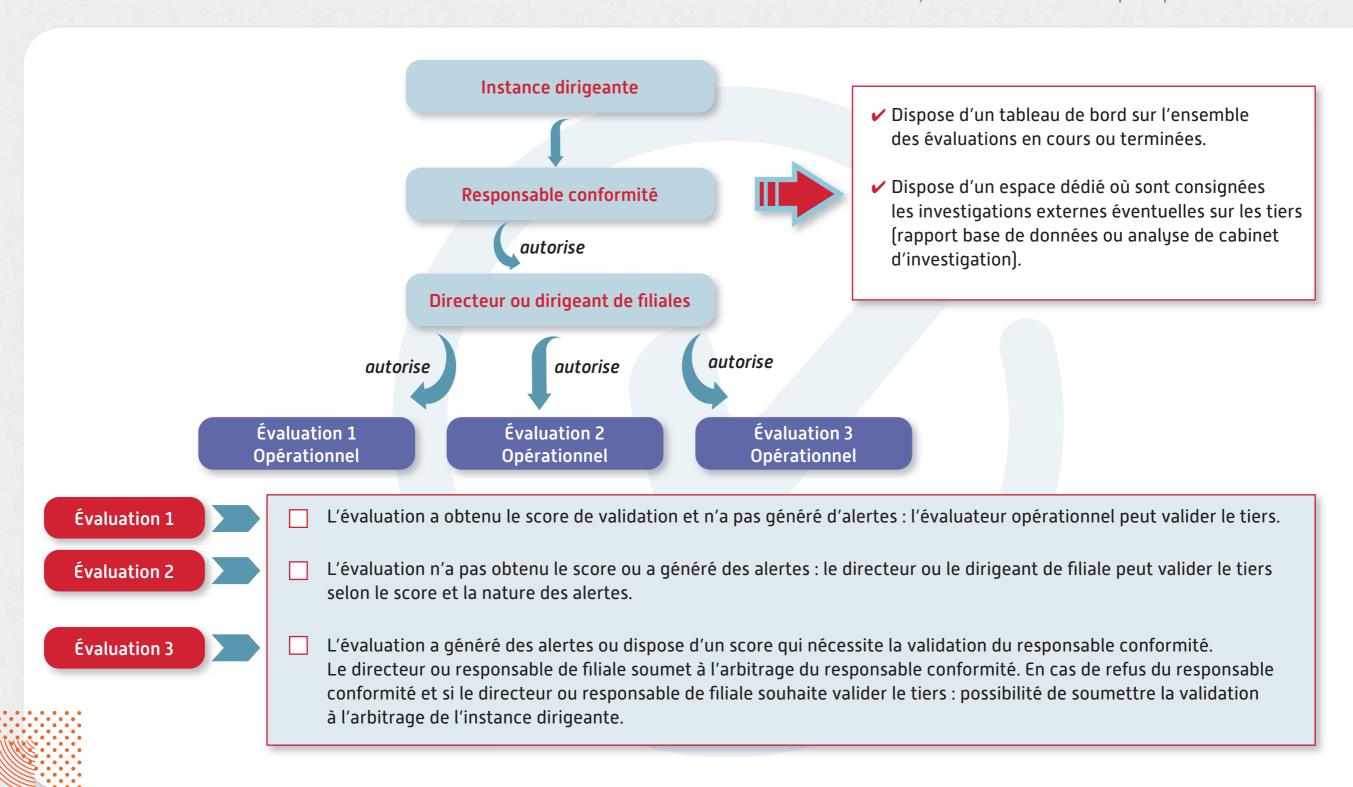
LA SÉCURITÉ DU TRAITEMENT

- ✓ Sécurité et protection des données personnelles
 - ÉVAL_{©TIERS} est hébergé sur la plateforme OVH dont les serveurs sont situés sur le territoire de l'union européenne.
 - Chaque client dispose d'un serveur dédié (offre monolocataire) qui renforce la sécurité des données et la capacité d'adapter l'outil à ses besoins.
 - Les données personnelles recueillies sont traitées en conformité avec le RGPD.

● ÉVAL TIERS : LE FONCTIONNEMENT

- ✓ Le responsable de conformité, en qualité d'administrateur, autorise des évaluateurs qui sont en relation avec les tiers à procéder à une évaluation.
- ✓ L'évaluateur adresse au tiers une invitation à se connecter à ÉVAL©TIERS pour répondre à un questionnaire en ligne dans un délai déterminé.

- ✓ Le tiers soumet le questionnaire renseigné. ÉVAL_{⊘TIERS} propose une cotation des réponses et, le cas échéant, des alertes.
- ✓ Au regard du score obtenu, l'évaluateur peut valider ou rejeter un tiers seul ou sous contrôle du responsable de la conformité en cas de score insuffisant ou de présence d'alertes. Le recours à une investigation externe (exemple base de données) est ainsi réduit à des cas spécifiques.



Verdun Verniole

Conçu et réalisé avec le concours de

• QUI SOMMES-NOUS ?

- ✔ Créé en 2000, Verdun Verniole avocats accompagne les entreprises en droit des affaires, de la construction et droit social/RH.
- ✔ Franck VERDUN conseille les entreprises en matière de compliance depuis 2006. Il a publié sur ce sujet des ouvrages de référence La gestion des risques juridiques, Éditions Eyrolles ; Le management stratégique des risques juridiques, Lexis Nexis. Distinction 2020 : Trophée « conformité », « Le Monde du droit » et « Pratique réputée » en matière conformité par Décideurs, 2019. Il accompagne les entreprises (ETI ou grandes entreprises) dans la conception et le déploiement.
- ✓ Sylvie VERNIOLE DAVET assiste les entreprises et les organismes de formation pour la mise en place d'outils digitalisés. À ce titre, elle a créé des cours digitaux dans le cadre de la formation devant être mise en place pour une mise en conformité de l'entreprise à la loi SAPIN 2.
- ✓ ÉVAL OTIERS est conçu pour répondre aux exigences de la loi et de l'AFA. Il s'inspire directement de notre expérience de conseil, de nos échanges avec nos clients, et de l'analyse et de la compréhension de leurs besoins et des exigences du régulateur.

Nous contacter pour une démonstration

LEGIFORM
Madame Dina RUFFINE-DESFONTAINES
59 rue Jouffroy d'Abbans
75017 Paris
Tél. 01 46 59 47 23
contact@legiform.fr

